

CNAS

Les salariés grévistes mieux indemnisés

Chaque congrès donne l'occasion de faire évoluer la Cnas (Caisse nationale d'action sociale). Cette année, la carence en cas de journée de grève passe de sept à six heures afin de mieux s'adapter à la réalité des conflits sociaux.



Présentation du projet de résolution de la Cnas par Frédéric Sève, trésorier confédéral.

La CFDT est la seule organisation syndicale française à bénéficier d'une caisse nationale qui peut apporter un soutien financier à ses syndicats en cas de grève de ses adhérents ou de démarches juridiques. Grâce à la prévoyance de nos aînés, la CFDT dispose donc d'un outil

essentiel à l'action syndicale qui n'a cessé d'évoluer congrès après congrès pour mieux coller aux besoins des adhérents et améliorer le service rendu. « *Le résultat d'une volonté politique ancienne et d'un demi-siècle de construction patiente pour se doter des moyens nécessaires et d'une solidité financière* », résume le secrétaire national et trésorier de la Confédération Frédéric Sève.

Lors du précédent congrès, en 2018, la Cnas est, par exemple, passée au tout-numérique. En quatre ans, cette évolution majeure a permis de faire baisser les délais de traitement des dossiers de manière drastique, passant ainsi de plusieurs années à quelques mois seulement. Ce succès technique a également permis à la Cnas de jouer pleinement son rôle, même pendant la crise sanitaire et les différentes périodes de confinement.

Cette année, le changement majeur est sans conteste la réduction de la carence visant à indemniser la journée de grève d'un adhérent. Cette carence passe de sept à six heures pour tenir compte de l'évolution du marché du travail et ainsi s'assurer que tous les adhérents qui se sont arrêtés une journée à l'appel de leur syndicat puissent être totalement indemnisés. Et pour les personnes aux horaires atypiques, la Cnas prévoit des dérogations afin de s'adapter à leur situation. L'objectif est de permettre d'apporter une aide financière à tous les adhérents qui s'arrêtent de travailler une journée, quelle que soit la durée effective de leur journée. Trop d'adhérents passaient encore entre les mailles du filet, d'où cette modification réglementaire qui a été largement approuvée lors du congrès. La résolution sur la Cnas a en effet été adoptée à 91,15%, preuve s'il en est de l'attachement des syndicats à cet outil envié par toutes les autres centrales syndicales. ●

Jérôme Citron

Présentation des modifications statutaires par Yvan Ricordeau, secrétaire national.



interprofessionnelles et les fédérations, « *devenu obsolète* », a été supprimé. Enfin, des évolutions concernant les modalités de calcul fixant les délégations pour le Conseil national confédéral (CNC), qui sont désormais « *établies par tranches de nombre d'adhérents. Les tranches et le nombre de délégués s'y rapportant sont fixés par le règlement intérieur de la Confédération* ». ●

Nicolas Ballot

STATUTS

Des modifications de bon sens

« *La condition pour qu'une organisation forte travaille bien est que ses règles de fonctionnement soient claires, adaptées et mises en œuvre. C'est tout l'enjeu de se donner des statuts partagés* », a expliqué Yvan Ricordeau, le secrétaire national chargé du service Développement, Organisation, Formation (DOF).

Plusieurs grands blocs de modifications ont été adoptés. Tout d'abord, l'intégration au sein des statuts de l'administration provisoire dans le cadre de conflits entre ou à l'intérieur des structures confédérées (jusqu'alors uniquement présente dans le règlement intérieur). Avec le but « *non pas d'être plus coercitif mais d'agir de façon plus préventive en systématisant le recours à la*

médiation préalable». L'article 6 des statuts prévoit donc qu'« *en cas de difficultés graves dans le fonctionnement d'une [structure] entraînant une carence des organismes directeurs ou une absence de réunions des instances statutaires, le Bureau national peut convoquer le congrès ou l'assemblée générale de la fédération, de l'union régionale inter-professionnelle en cause ou de l'Union confédérale des retraités, dans le respect des principes visés à l'article 10. Le Bureau national peut par ailleurs prendre toute mesure nécessaire dans les conditions visées à l'article 10 des présents statuts* ».

Une nouvelle rédaction concernant l'élection au Bureau national a également été proposée : « *L'écart entre le nombre de femmes et d'hommes élus ne peut dépasser un* ». De même, le vote de classement des candidats au Bureau national, présenté par les unions régionales

La (méconnue) Commission de suivi des chartes

La Commission de suivi des chartes (CSDC) a présenté son rapport d'activité et appelé les syndicats à la vigilance dans le traitement des données personnelles.



Jacques Stirn (Syndicat Communication, Conseil, Culture de Lorraine), rapporteur.

La Commission des chartes a pour rôle de vérifier, d'enregistrer et de suivre l'utilisation et le traitement des informations nominatives dans les fichiers, mais aussi de vérifier le respect des règles financières, et notamment la répartition de la cotisation syndicale entre les différents niveaux de la CFDT. Après un mandat riche axé sur « *la volonté de faire respecter nos règles dans un esprit pragmatique [qui a] permis de mettre en œuvre leurs missions en transversalité avec les autres acteurs confédéraux sans bloquer l'avancée de nos outils et services en direction des adhérents et des structures* », la Commission est d'ores et déjà tournée vers l'avenir dans la « *continuité de son action de ces quatre dernières années* ».

Yvan Ricordeau, secrétaire national chargé du service Développement, Organisation, Formation, est revenu sur les deux axes prioritaires de la CSDC lors du prochain mandat. D'une part, « *poursuivre la réflexion sur l'accompagnement des syndicats récemment affiliés à la CFDT pour les aider à respecter la charte de la cotisation syndicale* » et « *continuer à inciter toutes les structures à la vigilance sur les utilisations des fichiers nominatifs ou contenant des infos sensibles* ». D'autre part, faire en sorte que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), qui a ciblé les syndicats comme objet d'étude, ne relève pas d'« *anomalie sanctionnable* ». ● N. B.



Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, et Christophe Robert, directeur général de la Fondation Abbé Pierre.

Plus fort ensemble

Claire Thoury, du Mouvement associatif, et Christophe Robert, directeur général de la Fondation Abbé Pierre et porte-parole du Pacte du pouvoir de vivre, ont présenté le travail déjà accompli et les chantiers à venir de cette alliance inédite.

Né en 2019 tandis que la crise des gilets jaunes échouait à se donner des représentants et des propositions concrètes, le Pacte du pouvoir de vivre s'est imposé. « *Le Pacte est la preuve que l'on peut s'unir malgré des différences* », a rappelé Christophe Robert, de la Fondation Abbé Pierre. « *Faire vivre ces propositions n'avait pourtant rien d'évident*, poursuit Claire Thoury du Mouvement associatif. *Alors que nous étions très peu entendus du gouvernement, le Pacte nous a ouvert de nouveaux horizons, il nous a rendus plus sûrs de nous, en créant de nouvelles réponses, en partageant nos constats* ».

Aujourd'hui, plus de 60 associations de tous horizons engagées dans la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, le soutien aux migrants, le monde étudiant, le monde du travail, l'éducation populaire, la citoyenneté, l'économie sociale et solidaire ou encore la mutualité constituent la colonne vertébrale de cette alliance inédite. « *Nous partons du réel pour faire converger les questions sociales, environnementales et démocratiques. Nous tentons d'apporter des réponses à des crises qui se superposent et s'entretiennent* », résume Christophe Robert, en pointant le creusement des inégalités, la hausse de la pauvreté, le dérèglement du climat, la perte de biodiversité ou encore la défiance envers les élus et les institutions. « *Le Pacte du pouvoir de vivre est désormais inscrit dans le paysage politique* », a par ailleurs souligné ce militant du logement, en insistant sur l'une des propositions phares du Pacte : pouvoir

évaluer les politiques publiques à l'aune de ce qu'elles infligent aux plus modestes. « *Se dire : "on verra bien comment ça va se passer", c'est prendre le risque que cela ne se passe pas bien, voire pas du tout!* »

Un ancrage dans les territoires

Que de chemin parcouru ! Depuis 2019, les membres du Pacte se sont mobilisés pour rencontrer des ministres et des élus, rédiger une contribution au projet de loi de finances, alerter la presse et communiquer sur leurs actions en région, comme le tour de France entrepris il y a dix-huit mois pour se faire connaître dans dix villes. Depuis novembre 2021, c'est aussi un corpus de 90 propositions, élaborées au terme de neuf mois de travail collectif en vue de l'élection présidentielle, « *à partir de ce que les gens vivent et ont envie de voir changer* ». L'objectif du Pacte était alors de remettre dans les débats des sujets souvent délaissés tels que la crise climatique, le mal-logement, la déliquescence de l'hôpital, les questions d'éducation.

Aujourd'hui, le Pacte ne cesse de se développer dans les territoires. Déjà, 42 groupes locaux se font entendre sur des sujets très variés : création de « *territoires zéro chômeur* », débat sur le logement, campagne des municipales et des régionales, etc. Le délégué général de la Fondation Abbé Pierre a d'ailleurs salué leur investissement et leur « *pouvoir d'agir* », preuve que, depuis trois ans, « *il s'est passé quelque chose dans la société civile* ». ●

Claire Nillus